

Sécurité

La zone de police Famenne-Ardenne vous informe !

Un décès dans votre famille : quelques précautions simples peuvent vous permettre d'éviter les désagréments d'un vol à l'adresse du défunt

Début juillet, la presse écrite et télévisée a mis l'accent sur un type de vols particuliers : en l'occurrence, il s'agissait de mettre en exergue des vols commis aux adresses de personnes récemment décédées, entre le moment de leur décès et celui des funérailles organisées pour leur rendre un dernier hommage.

Par la voix de son chef de corps, le divisionnaire Marcel GUISSARD, la zone de police Famenne Ardenne a confirmé la réalité de cette situation. Une petite vingtaine de faits ont effectivement été recensés sur son ressort depuis le 01 janvier 2014. La commune de RENDEUX n'a pas été épargnée dans ce cadre.

Complémentairement aux devoirs d'enquête qui continuent d'être diligentés sous l'autorité du Procureur du Roi, le rappel de quelques principes de précaution peut prévenir toute mésaventure de ce type :

1. Si vous en avez la possibilité, évitez de laisser l'habitation du défunt sans occupant avant et pendant les funérailles ;
2. En cas de publication dans la presse ou sur internet d'un avis nécrologique, évitez de préciser l'adresse du défunt ;

Si vous n'avez pas d'autre choix que de laisser sans occupant la demeure durant un certain temps :

- ne « le criez pas sur tous les toits » ;
- faites en sorte de simuler une présence (programmateurs pour activer des lumières, personne de confiance dans le voisinage qui affiche de l'activité à l'adresse, ...)
- sécurisez au maximum les objets de valeurs ou le numéraire présent à l'adresse ;

N'hésitez pas à signaler aux policiers du poste de proximité de RENDEUX (les Inspecteurs ROBERTY et PICARD) les moments critiques durant lesquels vous ne pourrez assurer une présence. La zone de police ne peut vous assurer une présence continue et permanente en toutes circonstances ; elle fera toutefois le maximum pour assurer une visibilité ou une présence accrue à l'adresse ainsi ciblée de façon à décourager au maximum les voleurs de passer à l'acte.

Vos policiers de quartier sont contactables aux numéros de téléphone suivants :

- au Poste de Rendeux, en cas de présence effective, au numéro fixe 084/244830 ;
- sur les GSM de service :
 - Inspecteur ROBERTY : 0470/860481 ;
 - Inspecteur PICARD : 0470/860482.

En période de rentrée scolaire, la zone de police Famenne-Ardenne tient à rappeler quelques règles essentielles à la sécurité aux abords des écoles

- Les zones 30 ont été créées pour la sécurité de vos enfants, veillez donc à les respecter.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire tant à l'avant qu'à l'arrière du véhicule. Même pour de petits trajets.
- Le stationnement en double file, sur les arrêts de bus et sur les trottoirs est interdit. Il est également interdit de stationner sur les passages pour piétons et les pistes cyclables. N'hésitez pas à vous garer un peu plus loin et faire quelques pas supplémentaires pour accompagner votre enfant.
- Quand vous redémarrez, vérifiez toujours qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre véhicule.
- Faites toujours monter et descendre votre enfant du côté du trottoir. Il en va de sa sécurité.

www.policefamenne-ardenne.be